



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 7 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 23 novembre, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 7 décembre 2021, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)		x	
Monsieur Arnaud BIHET (S)		x	
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)		x	
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)		x	
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		x
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Messieurs Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur le 3^{ème} Vice-Président Jean-Michel BOUCHY et Monsieur Alain GEST ont rejoint la séance respectivement à 15h15 et 15h20.

La séance s'est clôturée à 16h10.

DELIBERATION N°3

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2021 DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°1 du C.A.S.D.I.S de la Somme en date 30 novembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 du SDIS de la Somme ;

Vu la délibération n°3 du C.A.S.D.I.S de la Somme en date du 17 mai 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021 du SDIS de la Somme ;

Considérant qu'il convient de compléter et d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 en fonction des besoins ;

Considérant l'exposé ci-dessous ;

En fonctionnement et en investissement

1/. Sur les amortissements – chapitres 040 et 042

Des crédits ont été prévus au budget à hauteur de 5 145 000 € et 1 680 000 € sur les chapitres 040 et 042 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » pour la dotation aux amortissements (5 145 000 €), la neutralisation des amortissements (1 147 000 €) et l'amortissement des subventions (533 000 €). Au vu de la réalisation des dépenses et des recettes d'investissement 2020, il convient d'augmenter la dotation aux amortissements de **1 000 €** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, la neutralisation des amortissements de **1 000 €** et l'amortissement des subventions de **23 000 €** en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

En fonctionnement

2/. Sur les charges à caractère général – chapitre 011

Certains crédits rattachés à l'exercice 2020 sur l'article 611 « *Contrats de prestations de services* » ne peuvent être utilisés. Il s'agit des frais de diagnostic et de sécurisation électrique de la Direction Départementale et des frais de migration à la nouvelle version du logiciel RH, dont les paiements sont à effectuer sur marchés alors que les engagements 2020 ont été réalisés hors marchés. Il est proposé de revaloriser les crédits 2021 pour un montant de **66 000 €**.

3/. Sur les charges de gestion courante – chapitre 65

Des crédits ont été prévus au budget à hauteur de **50 000 €** sur l'article 2051 « *Licences* » pour l'acquisition de la licence Office 365. S'agissant d'une location, il y a lieu de transférer ces crédits à la section de fonctionnement sur l'article 6512 « *Droits d'utilisation – Informatique en nuage* ». De plus, afin de financer les besoins supplémentaires du Garage Départemental en lien notamment avec la hausse des prix des fournitures de petit équipement, il convient d'augmenter la subvention versée au budget annexe, prévue initialement à 1 921 000 €, à hauteur de **74 000 €**. Enfin, conformément à la délibération relative à la modification de la subvention de l'ADJSP, il convient de diminuer les crédits inscrits sur l'article 6574 « *subvention de fonctionnement aux associations* » de **11 500 €** et de transférer ces crédits à la section d'investissement sur l'article 21562 « *matériel non mobile d'incendie et de secours* ».

4/. Sur les charges exceptionnelles – chapitre 67

50 000 € ont été budgétés sur le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* ». Pour autant, ces crédits ne sont pas suffisants pour financer les annulations sur exercices antérieurs comprenant l'annulation des titres de recettes « appui logistique SMUR » émis à l'encontre des centres hospitaliers pour l'année 2018 et le premier trimestre 2019, les restitutions d'effets d'habillement et le trop-perçu sur la participation de la Région Hauts-de-France au titre des exercices d'évacuation dans les lycées. De même, des crédits sont nécessaires pour le règlement des frais de justice liés au contentieux appui logistique SMUR. Il est proposé de revaloriser ces crédits pour un montant de **1 107 500 €**.

Pour financer l'augmentation de ces charges et la baisse de cette recette, je vous propose de constater les recettes suivantes :

- Une subvention de 424 000 € a été inscrite au budget sur l'article 1317 « *Subventions transférables fonds européens* » pour le financement du projet de transition vers une économie numérique au titre du REACT-EU. Ce projet comprenant notamment des dépenses de fonctionnement, il convient d'affecter une partie de cette subvention à la section de fonctionnement sur l'article 7477 « *Fonds européens* » pour un montant de **70 000 €**. A cela, s'ajoute la part de l'acompte n°1 sur la subvention FEDER encaissé en 2020 qui concerne le fonctionnement pour un montant de **11 000 €**, ainsi que le remboursement des frais liés aux renforts 2021 Antilles et troupes à pied zone sud pour un montant de **17 000 €**.

- Des recettes exceptionnelles vont être encaissées sur l'article 7788 « *Autres produits exceptionnels* » correspondant au remboursement des frais de formation de 2 caporaux mutés au SDIS du Nord pour un montant **17 000 €**.

- Des recettes non prévues au budget vont être enregistrées sur l'article 7718 « *Produits exceptionnels sur opérations de gestion* », liées aux écritures de régularisation des rattachements pour un montant de **43 000 €**.

- Des recettes supplémentaires sont attendues au titre des carences ambulances sur l'article 7061, au vu des réalisations du 1^{er} semestre 2021, pour un montant de **57 000 €**.

- Une reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants est à constater pour 1 048 000 € suite à l'annulation des titres de recettes « appui logistiques SMUR » pour l'année 2018 et le 1^{er} trimestre 2019 en application des jugements du Tribunal Administratif.

En investissement

5/. Sur les subventions d'investissement – chapitre 13

Un acompte de 121 000 € sur la subvention FEDER pour le projet de dématérialisation des fiches bilans a été encaissé en 2020 au compte 1317 « *Subventions transférables fonds européens* ». Cet acompte concernant à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement, celui-ci aurait dû être ventilé entre le fonctionnement (11 000 €) et l'investissement (110 000 €). Aussi, afin de réduire le titre émis en 2020, il est proposé de prévoir des crédits au compte 1317 en dépenses d'investissement pour **11 000 €**.

Par ailleurs, il convient de diminuer de **70 000 €** la subvention REACT-EU pour le projet de transition vers une économie numérique, au vu du basculement de ces crédits en fonctionnement.

6/. Sur les remboursements d'emprunts – chapitre 16

2 120 000 € ont été prévus au budget sur le chapitre 16 « *Remboursement des emprunts* ». La mobilisation de l'emprunt 2021 n'étant pas prévue d'ici la fin de l'année, il convient de diminuer ces crédits de **18 000 €**.

7/. Sur les dépenses d'équipement – chapitre 20 et article 2183 – et les subventions correspondantes

Lors du BS 2021, il avait décidé de financer le projet de virtualisation pour 100 000 € et d'acheter une licence Office 365 pour 50 000 €. Parallèlement, une subvention FEDER de 50 000 € avait été inscrite au BS 2021 pour le projet de virtualisation. Or, ce projet n'est plus d'actualité et

l'achat de la licence Office 365 est remplacé par de la location. De ce fait, il est nécessaire de diminuer les licences de **100 000 €**, la subvention FEDER de **50 000 €**, et d'augmenter le matériel non mobile d'incendie et de secours de **11 500 €** pour l'achat de casques à l'Association Départementale des JSP, conformément au rapport n°6.

8/. Sur les opérations et participations immobilières – Programmes 10107 à 10115 et article 20412 – et les subventions correspondantes

Dans le cadre des opérations immobilières, certaines dépenses programmées et inscrites en crédits de paiement 2021 et non individualisées ne seront pas réalisées intégralement cette année. Elles concernent les opérations suivantes :

- construction du Centre Logistique commun avec le Conseil Départemental
- construction du Centre de Secours de Saint-Valéry-sur-Somme
- construction du Centre de Secours de Conty
- construction du Centre de Secours de Amiens La Hotoie
- réhabilitation du site de la Direction
- participation aux travaux de l'atelier automobile d'Abbeville

Dans ce contexte, je vous propose d'ajuster les crédits de paiement 2021 desdites AP/CP et les crédits des opérations non individualisées aux nouvelles prévisions de dépenses. Ces modifications se traduisent globalement par une diminution de **961 196 €** des crédits 2021, de **149 000 €** de la subvention du Département et de **128 000 €** des subventions des communes.

Un ajustement du PPI, et notamment des CP 2022 et suivants, vous sera proposé dans un prochain rapport.

9/. Sur les dépôts et cautionnements versés – chapitre 27

9 000 € ont été budgétés pour financer les dépôts de garantie sur le chapitre 27. Au vu des dépenses réalisées, il convient de diminuer ces crédits de **8 000 €**.

L'ensemble de ces ajustements permettent de diminuer le montant de l'emprunt de **644 696 €** et donc de ne pas recourir à l'emprunt en 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 du SDIS de la Somme comme présentée dans l'exposé ci-dessus et d'y inscrire les crédits suivants :

Synthèse en fonctionnement

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLES	INSCRIPTIONS (en €)	
		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général		
611	Contrats de prestations de services	+ 66 000 €	
65	Charges de gestion courante		
6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	+ 50 000 €	
6573	Subvention fonctionnement organismes publics	+ 74 000 €	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	- 11 500 €	
67	Charges exceptionnelles		
6712	Amendes fiscales et pénales	+ 18 500 €	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+1 089 000 €	
70	Produits des services et du domaine		
7061	Interventions soumises à facturation		+57 000 €
74	Contributions et participations		
74718	Autres		+17 000 €
7477	Fonds européens		+ 81 000 €
77	Produits exceptionnels		

7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		+ 43 000 €
7788	Autres produits exceptionnels		+ 17 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions		
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		+ 1 048 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections		
6811	Dotation aux amortissements	+ 1 000 €	
042	Opérations d'ordre entre sections		
7768	Neutralisation des amortissements		+ 1 000 €
777	Amortissements des subventions		+ 23 000 €
Total		+ 1 287 000 €	+ 1 287 000 €

Synthèse en investissement

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLES	INSCRIPTIONS (en €)	
		DEPENSES	RECETTES
13	Subventions d'investissement		
1313	Subventions départements		- 149 000 €
1314	Subventions communes		-128 000 €
1317	Subventions fonds européens	+ 11 000 €	- 120 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées		
1641	Emprunts en euros	-18 000 €	-644 696 €
20	Immobilisations incorporelles		
2051	Concessions, droits similaires, brevets, licences	-100 000 €	
204	Subventions d'équipement versées		
20412	Bâtiments et installations	-143 196 €	
21	Immobilisations corporelles		
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	+ 11 500 €	
Prog. 10107	Centre logistique commun CD – AP 34	-100 000 €	
Prog. 10108	CIS Saint-Valéry – AP 31	-150 000 €	
Prog. 10109	CIS Conty – AP 31	- 92 000 €	
Prog. 10110	CIS La Hotoie – AP 31	- 236 000 €	
Prog. 10115	Réhabilitation de la direction – AP 35	- 240 000 €	
27	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	-8 000 €	
040	Opérations d'ordre entre sections		
13917	Amortissement subventions Fonds Européens	+ 23 000 €	
198	Neutralisation des amortissements	+ 1 000 €	
040	Opérations d'ordre entre sections		
281312	Centres d'incendie et de secours		+ 1 000 €
Total		- 1 040 696 €	- 1 040 696 €

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

CASDIS du 7 décembre 2021

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres présents en visioconférence : 2
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA7_12_21_D3B
Date de la décision :	2021-12-07 00:00:00+01
Objet :	Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 du SDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20211207-CA7_12_21_D3B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211207-CA7_12_21_D3B-DE-1-1_0.xml	text/xml	1061
Nom original :		
D3 - DM n°2 au BP 2021 du SDIS.pdf	application/pdf	520850
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211207-CA7_12_21_D3B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	520850
Nom original :		
FXBUD_2021_DM2_V_SDIS80 BUDGET PRINCIPAL_20211SCELLES.XML	text/xml	162783
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211207-CA7_12_21_D3B-DE-1-1_2.xml	text/xml	162783

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
--	------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>17 décembre 2021 à 10h56min54s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>17 décembre 2021 à 10h56min55s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>17 décembre 2021 à 11h00min06s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>17 décembre 2021 à 11h08min40s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-12-17</i>